

Réunion du Comité Directeur 11 février 2009

Membres absents excusés : D.Nicaise – Ch.Guillaud – R.Tiserand
Participe : Lionel Chariot , Délégué Départemental

Compte-rendu du CD du 28 janvier 2009 adopté à l'unanimité.

DELIVRANCE des affiliations et licences

- Depuis le 01 février , la FOCEPY a restructuré ses services .

Les services « Affiliations » et « APAC » sont confiés à la même personne . Or , actuellement , cette personne est en congé maladie , ce qui pose un problème pour la délivrance des affiliations et des licences .

- Agnès Gautherin a rencontré , le 09 février , le secrétaire général de la FOCEPY pour voir comment gérer le secteur « Affiliations » pendant ce congé , sachant qu'en cette période de la saison sportive UFOLEP , le travail est réduit .

- Il a été décidé que le remplacement serait confié à M.Audibert , pour qui le contrat prendre fin au retour de la personne titulaire du poste .

L'employeur est l'UFOLEP . Salaire et charges seront à charge de la FOCEPY .

A partir du lundi 16 février , 8 heures par semaine à effectuer sur deux demi-journées (lundi matin et jeudi après-midi) .

PROJET de STF

- Le club « Team Speed 89 » pose sa candidature pour le Super Trophée de France de Motocross en août 2009 .

- Le Comité Directeur rappelle qu'il est le seul habilité à poser sa candidature pour l'organisation d'un National , qu'en aucun cas , ce ne peut être une CTD et encore moins un club .

D'autre part , il rappelle également que seule la gestion de la partie technique revient aux CTD ; que par contre , toute la partie administrative et financière est du ressort du Comité Départemental .

- En ce qui concerne la demande du Team Speed 89 , le Comité Directeur ne peut s'engager pour une organisation du STF en 2009 , pour les raisons suivantes :

a) délais trop courts pour une organisation de cette ampleur , tant pour la mise en œuvre que pour boucler le budget , les demandes de subventions étant closes .

b) L'Yonne organise , en mai , les Finales Nationales de Foot à 7 . Le Comité Directeur s'est fixé comme principe de ne pas organiser plusieurs manifestations nationales la même année .

c) Dans la conjoncture actuelle , où la délégation de l'Yonne doit se restructurer et mettre en place de nouveaux critères de fonctionnement (en particulier , la prise en charge du salaire du délégué) , il serait imprudent de se prendre en charge une organisation qui n'a pas été mûrement réfléchi .

Décision du Comité Directeur : Contre à l'unanimité .

PHOTOCOPIEUR

- Le photocopieur , pour lequel l'UFOLEP a signé un contrat avec les Ets Millot à Monéteau , a été installé à la délégation , le 09 février .

Il est donc à la disposition des CTD qui ne doivent donc plus faire facturer de photocopies à l'extérieur . Chaque CTD a un compteur spécifique pour contrôle des dépenses de secrétariat .

Les responsables des CTD doivent fournir les originaux prêts à tirage papier. En aucun cas , le personnel de l'UFOLEP ne réalisera les documents .

- Si le nombre de tirage à faire est important , adresser l'original à l'avance à l'UFOLEP soit sur papier soit par internet .

QUESTIONS DIVERSES

- A/ Subventions du Conseil Général pour

. fonctionnement du Comité Départemental : 2 502 €.

. aide aux clubs : 20 560€ à répartir aux clubs selon les critères déterminés par le Comité Directeur .

- B/ Réunion à la DDJSVA – mardi 10 février – UFOLEP représentée par Louise Charue et Lionel Chariot .

Présentation de la structure départementale et de ses compétences .

Pour les Comités Départementaux , la nouveauté réside dans la possibilité de signer des conventions pluriannuelles d'objectif .

Les Comités qui le souhaitent pourront obtenir un questionnaire , pour se positionner .

Dans le projet de CPO présentée , doit apparaître une rubrique « Emploi » (aide à l'emploi ou création d'emploi) . Dans les actions , priorité au sport dans les quartiers , au sport féminin et au sport en direction des handicapés .

Si ce dossier n'est pas retenu pour une CPO ,il faudra se retourner vers le CNDS .

L'ordre du jour étant épuisé , la séance est levée à 19 h 30 .

Le 12 février 2009

La Présidente
du Comité Directeur
Agnès Gautherin

La secrétaire
du Comité Directeur
Nicolle Durand